



Vous êtes éligible au Plan PME si :

- Vous êtes une entreprise industrielle ou de services à l'industrie,
- Vous avez entre 4 et 250 salariés,
- Vous êtes implanté en Rhône-Alpes,
- Votre CA est inférieur ou égal à 50 millions d'euros ou votre bilan total est inférieur à 43 millions d'euros,
- Vous n'êtes pas filiale à plus de 25% d'une entreprise qui ne correspond pas à ces critères.

Ces éléments ne sont pas les seuls pris en compte lors de la validation du dossier de candidature par le Comité Technique du Plan PME, les spécificités de chaque entreprise sont aussi analysées.

Pour en savoir + : <http://planpme.rhonealpes.fr/tout-savoir-sur-le-plan-pme/les-entreprises-eligibles/>